



DÉCLARATION DE MANIFESTATION ANNEXE 1 - AUTORISATIONS

Occupation voie publique, débit de boisson, vente au déballage
COMMUNE DE MESCHERS

Souhaitez-vous faire une demande d'autorisation pour :

Occupation de la voie publique : Oui Non

Si oui, merci d'indiquer les rues et/ou espaces :

.....
.....
.....

Durée de l'occupation : deh..... àh.....

Stationnement interdit ou réservé ? Oui Non

Emplacements souhaités :

.....

Débit de boisson : Oui Non

Boissons :

3^{ème} catégorie : boissons du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} groupes (boissons fermentées non distillées comportant jusqu'à 3° d'alcool, liqueurs de moins de 18% d'alcool en volume).

4^{ème} catégorie : toutes les boissons y compris les alcools forts issus de distillations (4^{ème} et 5^{ème} groupes).

ATTENTION : Vous devrez vous rendre au bureau de la Police Municipale au moins une semaine avant la date du début de la manifestation afin de remplir ladite demande de débit de boisson.

Déclaration préalable à une vente au déballage ? Oui Non

Si oui, merci de fournir le cerfa n° 13939*01 complété et signé en pièce jointe. [Vous trouverez toutes les démarches et réglementations à suivre pour l'organisation d'une brocante/vidé-greniers sur : <https://vide-greniers.org/reglementation>.]

Divers · Demandes spécifiques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....